



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le

12 SEP. 2013

académie
Nice

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service des Affaires
Financières
SAF3

Affaire suivie par

Raymond VACQUIER
(dossiers premier degré)

Félicia MARCELLESI
(dossiers second degré)

Fax
04 92 15 46 71
Mél.
ifrc@ac-nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Le Recteur de l'Académie de Nice
Chancelier des Universités

à

Messieurs les Directeurs Académiques,
Directeurs des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale des ALPES-MARITIMES et
du VAR

Monsieur le Doyen des I.A – I.P.R

Monsieur le Doyen des IEN

Madame le Président de l'Université de
Nice – Sophia Antipolis

Monsieur le Président de l'Université du Sud
Toulon-Var

Monsieur le Directeur de l'Observatoire de
la Côte d'Azur

Monsieur le Directeur du CROUS

Madame la Directrice du CRDP

Mesdames et Messieurs les Directeurs des CIO

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Établissement

Mesdames et Messieurs les Chefs de
département et de service

Objet : Indemnité forfaitaire de changement de résidence en métropole (IFCR)

Réf. : Décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié par le décret n° 2006-781
du 03 juillet 2006

J'ai l'honneur de vous adresser la notice d'information relative à l'indemnité forfaitaire de
changement de résidence sur le territoire métropolitain, pour l'année scolaire 2013-2014.

Je vous rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2012, compte tenu de la mutualisation des frais
de déplacements, les dossiers IFCR du 1^{er} degré doivent être adressés au service des affaires
financières (SAF 3) du rectorat chargé du calcul et du paiement de cette indemnité.

Je vous serais obligé de bien vouloir informer les personnels (enseignants, administratifs,
ouvriers ou de service) précédemment en fonction dans l'Éducation Nationale et nouvellement
affectés dans votre établissement qu'ils peuvent se rendre sur le site de l'Académie de Nice,
selon le lien internet suivant <http://www2.ac-nice.fr/cid70841/frais-de-mutation.html> afin de
consulter la notice explicative concernant l'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence
(I.F.C.R.) et télécharger le dossier pour demander à en bénéficier.

Pour le Recteur et par délégation,

Le Secrétaire Général Adjoint

Christophe ANTUNEZ

Christophe ANTUNEZ